



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.39  
16 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-septième session  
9 juin-3 juillet 1997  
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : ÉVALUATION [Point 4 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le  
Programme des Nations Unies pour l'environnement et les  
pratiques administratives de son secrétariat, y compris  
l'Office des Nations Unies à Nairobi

1. À ses 3e et 4e séances, les 10 et 11 juin 1997, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les pratiques administratives de son secrétariat, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/51/810), étude de gestion recommandée par le Comité à sa trente-cinquième session pour prolonger l'évaluation approfondie du programme sur l'environnement (E/AC.51/1995/3).

Débat

2. Les membres du Comité ont été informés que le rapport avait été présenté à la Cinquième Commission et avait fait l'objet de consultations officielles détaillées, et qu'à sa dix-neuvième session, le Conseil d'administration du PNUE avait adopté des décisions visant les problèmes soulevés dans le rapport; ces problèmes seraient également examinés lors de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21. Plusieurs délégations ont été d'avis qu'il convenait d'informer les États Membres des mesures prises pour rectifier les problèmes évoqués dans le rapport.

3. Des délégations ont souligné que le PNUE avait pour rôle et pour mandat de catalyser et de coordonner les activités du système des Nations Unies en matière

d'environnement. Plusieurs délégations ont estimé que la réforme ne devrait pas aller au-delà des problèmes de gestion.

4. Des délégations ont accueilli favorablement le rapport, le trouvant très complet, se sont inquiétées des conclusions et ont engagé à donner effet sans plus de retard aux recommandations qui y étaient avancées.

#### Décision du Comité

5. Le Comité a pris note du rapport et dit attendre avec intérêt la mise en oeuvre intégrale des recommandations qui y étaient avancées, conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUE à sa dix-neuvième session.

-----